

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU SUD-ALGÉRIEN,
Paris, Marseille
commerce des dattes
filiale de la Société agricole et industrielle du Sud-Algérien
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SAISA.pdf

Étude de M^e Maurice DAUCHEZ, notaire à Paris, 37, quai de la Tournelle

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Société commerciale du Sud-Algérien
(*Les Archives commerciales de la France*, 3 mai 1927)

Suivant acte reçu par M^e SIMON, notaire à Paris, ayant substitué M^e Maurice DAUCHEZ, aussi notaire à Paris empêché, les 9 et 12 avril 1927, il a été formé entre :

1° La Société agricole et industrielle du Sud-Algérien, société anonyme au capital de un million six cent mille francs, dont le siège est Paris, quai Voltaire, n° 5 ;

2° M. Albert BERRIER, ingénieur agronome, demeurant à Saint-Mandé (Seine), rue de l'Amiral-Courbet, n° 1 ;

3° Et M. Paul PREVOTAT, agent de société, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Espérandieu, n° 40.

Une société à responsabilité limitée ayant pour objet le commerce de toutes denrées et marchandises, soit pour son propre compte, soit à la commission et plus spécialement le commerce de dattes.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport, souscription ou achats de titres et droits sociaux ou autrement.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La dénomination de la société est :

Société commerciale du Sud-Algérien

Le siège social est fixé à Paris, 5, quai Voltaire, avec maison de vente à Marseille (Bouches-du-Rhône), 10, rue Palestro.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix neuf année à compter du quinze avril mil neuf cent vingt-sept, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Il a été fait apport à la société, savoir :

1° Par la Société agricole et industrielle du Sud-Algérien d'une somme de vingt-trois mille cinq cents francs 23.500

2° Par M. BERRIER, d'une somme de mille francs en espèces 1.000

3° Et par M. PREVOTAT, d'une somme de cinq cents francs en espèces 500

Ensemble : vingt cinq mille francs 25.000

Ces sommes ont été versées intégralement dans la caisse sociale.

Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE FRANCS (25.000 fr.)

et est divisé en deux cent cinquante (250) parts de cent francs chacune qui ont été attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

1° A la Société agricole et industrielle du Sud-Algérien à concurrence de deux cent trente cinq parts, ci 235

2° A M. BERRIER, à concurrence de 10 parts 10

3° Et à M. PREVOTAT, à concurrence de cinq parts 5

Total égal : deux cent cinquante parts 250

.....
Le premier gérant de la société sera M. BERRIER

.....
ETUDE DE M^e MAURICE DAUCHEZ
notaire à Paris, 37, quai de la Tournelle
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU SUD-ALGERIEN
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 francs
Siège social à Paris : 5, quai Voltaire
Prorogation de la gérance
(*Les Archives commerciales de la France*, 11 septembre 1931)

.....

Troisième résolution

« Étant exposé que le mandat de M. BERRIER, gérant de la société, expire le 30 septembre 1931, les associés, après acceptation de celui-ci, décident de lui renouveler ses fonctions pour une année s'étendant du 1^{er} octobre 1931 au 30 septembre 1932. ».

.....

.....
ETUDE DE M^e MAURICE DAUCHEZ
notaire à Paris, 37, quai de la Tournelle
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU SUD-ALGERIEN
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 francs
Siège social à Paris : 5, quai Voltaire
Prorogation de la gérance
(*Les Archives commerciales de la France*, 31 octobre 1932)

Idem.

.....
(*Les Archives commerciales de la France*, 17 novembre 1937)

PARIS. — Modification. — Société commerciale du Sud-Algérien, 103, rue La Boétie. — Siège transféré à Marseille, 74, chemin de Sainte-Marthe. — *An. S.*